



7ème Appel à projet

Prévention et promotion de la santé au sein de votre commune



Vous avez envie de mettre en œuvre un nouveau projet au sein de votre commune en lien avec la prévention et la promotion de la santé ?



Alors n'attendez plus !
Participez à l'appel à projet
jusqu'au 20 juin 2025
pour obtenir un soutien financier cantonal.



Des informations complémentaires sont disponibles sur la page
<https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCSP/prevention/Pages/Communes.aspx>

Pour plus d'information concernant le domaine de la prévention et promotion de la santé, nous vous invitons à vous rendre sur www.ne.ch/promotionsante



Votre projet devra remplir les critères suivants pour participer :

- Il doit concerner une activité de prévention et de promotion de la santé globale (favoriser l'information par exemple).
- Il peut être en lien avec les thèmes des programmes cantonaux soutenus par *Promotion santé suisse* : alimentation & activité physique, prévention des chutes chez les seniors, santé mentale (au sens large de bien-être psychique et social, promotion du lien social et de la solidarité au sein de la commune, etc.).
- Il doit, de préférence, être une nouvelle mesure.
- Il doit être mené de manière pérenne pendant trois ans ou être mené ponctuellement deux fois au moins pendant trois ans.
- Il doit être porté par une ou plusieurs communes/régions du canton de Neuchâtel. La mise en œuvre peut être déléguée à une association active dans la commune/les communes.
- Si un projet n'est pas encore assez abouti pour être déposé, vous pouvez faire part de votre idée/intention afin que celle-ci puisse être prise en compte ultérieurement.

Montant de la subvention à obtenir

50% des coûts*, jusqu'à un montant maximum de CHF 5'000.- pour un projet communal

50% des coûts*, jusqu'à un montant maximum de CHF 10'000.- pour un projet intercommunal

* L'implication du personnel peut être valorisée.

